

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1377 rap portant celui n° 297 du 7 avril 1943 concernant Anette Garade

n° 1377

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1946

Date de publication
27 novembre 1946

Date du numéro
30 novembre 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la loi du 3 décembre 1849 rendue appli cable à la colonie par décret du 29 mai 1874 promulgué par arrêté du 18 septembre 1909: Vu l'arrêté n° 297 en date du 7 avril 1943 prononçant l'expulsion du territoire de la colonie de certains sujets étrangers.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rapporté l'arrêté n° 297 en date du 7 avril 1943 en ce oui concerne Anette Garade. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEx.